



## **BULLETIN OFFICIEL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE PAPEETE**

### **N° 27 du 11 juin 2025**

#### **DOCUMENT 1**

#### **DÉCRET PARTICULIER** (Can. 37-47 *CIC*)

Vu les Can. 89, 273-288, 757, 767, 835, 861, 907, 910 et 943 *CIC* ;  
Vu le Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents du 22/02/1998 ;

Ordonné diacre en l'église Maria-nō-te-Hau de Papeete le samedi 31 mai 2025, le Diacre Jean-Yves CADOUSTEAU est nommé, ce jour, auprès de la Paroisse Saint-Benoît de Teahupo'o.

Il dispose, pour l'exercice de son ministère pastoral, de la faculté générale d'assister aux mariages célébrés sur le territoire de la paroisse et, en accord avec les responsables, dans l'ensemble des paroisses du diocèse conformément aux canons 1111 et 137 § 3 *CIC*.

À Papeete, le 1<sup>er</sup> juin 2025

+ Jean-Pierre COTTANCEAU  
Archevêque de Papeete

Monsieur Olivier PEREZ  
Vice-chancelier

## DOCUMENT 2

### DÉCRET PARTICULIER

(Can. 37-47 CIC)

Vu les Can. 89, 273-288, 757, 767, 835, 861, 907, 910 et 943 CIC ;  
Vu le Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents du 22/02/1998 ;

Ordonné diacre en l'église Maria-nō-te-Hau de Papeete le samedi 31 mai 2025, le Diacre Llyod CHAVEZ-MARERE est nommé, ce jour, auprès de la Paroisse Cœur-Immaculé de Marie de Afa'ahiti.

Il dispose, pour l'exercice de son ministère pastoral, de la faculté générale d'assister aux mariages célébrés sur le territoire de la paroisse et, en accord avec les responsables, dans l'ensemble des paroisses du diocèse conformément aux canons 1111 et 137 § 3 CIC.

À Papeete, le 1<sup>er</sup> juin 2025

+ Jean-Pierre COTTANCEAU  
Archevêque de Papeete

Monsieur Olivier PEREZ  
Vice-chancelier

## DOCUMENT 3

### DÉCRET PARTICULIER

(Can. 37-47 CIC)

Vu les Can. 89, 273-288, 757, 767, 835, 861, 907, 910 et 943 CIC ;  
Vu le Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents du 22/02/1998 ;

Ordonné diacre en l'église Maria-nō-te-Hau de Papeete le samedi 31 mai 2025, le Diacre Roland RATEAU est nommé, ce jour, auprès de la Paroisse Saint-François-Xavier de Paea.

Il dispose, pour l'exercice de son ministère pastoral, de la faculté générale d'assister aux mariages célébrés sur le territoire de la paroisse et, en accord avec les responsables, dans l'ensemble des paroisses du diocèse conformément aux canons 1111 et 137 § 3 CIC.

À Papeete, le 1<sup>er</sup> juin 2025

+ Jean-Pierre COTTANCEAU  
Archevêque de Papeete

Monsieur Olivier PEREZ  
Vice-chancelier